

Top départ de la Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail

« Le travail de demain, préparons-le ! » du 17 au 21 juin 2024

Et si pour préparer les transformations du travail, il fallait en parler dès aujourd'hui ? Pour aider les entreprises à explorer les questions que pose le futur du travail, l'édition 2024 de la Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail organisée par l'Anact invite employeurs, acteurs des ressources humaines, managers, salariés et leurs représentants à échanger lors de cinq webinaires nationaux avec des chercheurs et des acteurs de terrain.

Zoom sur les webinaires

- Lundi 17 juin à 10h, webinar d'ouverture - Travail de demain : pourquoi, comment l'anticiper ? [En savoir plus](#)
- Mardi 18 juin à 14h - Transition écologique : comment préparer aujourd'hui le travail de demain ? [En savoir plus](#)
- Mercredi 19 juin à 11h - Intelligence artificielle : vers moins d'autonomie au travail demain ? [En savoir plus](#)
- Jeudi 20 juin à 9h30 – QVCT et fonction publique : les espaces de discussion sur le travail, piliers du travail de demain ? [En savoir plus](#)
- Jeudi 20 juin à 16h - Santé, genre, écologie : comment adapter le travail à de nouveaux enjeux ? [En savoir plus](#)

Et toujours

La Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail de l'Anact propose du 17 au 21 juin plus de 60 événements gratuits en région (atelier, conférence, matinale, escape game) et en ligne, dont des ateliers participatifs sur le travail de demain. Ils sont particulièrement destinés aux employeurs, RH, managers, salariés et à leurs représentants.

[Consultez la programmation complète](#)

La Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail organisée depuis plus de 20 ans par l'Anact est devenue un rendez-vous incontournable pour échanger sur les connaissances et pistes d'action en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail. Pour être les premiers informés, suivez-nous sur les réseaux sociaux **#SemaineQVCT**

Nous sommes à votre disposition pour vous trouver des interlocuteurs à l'agence et en région, si vous souhaitez traiter les questions que pose le travail de demain et comment bien s'y préparer.

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.